

## Compte rendu de la rencontre de médiation sur le projet d'élargissement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme

**Lieu :** Centre récréatif de Saint-Henri

**Date et heure :** Le 20 septembre 2011, à 19 h 30

### Participants

#### Requérants

*Ferme Brochu*

M. Jean-Marc Brochu

M. Jérôme Brochu

M<sup>me</sup> Raymonde Carrier

M. Michel Brochu

M. Daniel Brochu

*Ferme Bruneau et fils et Érablière commerciale Réal Bruneau*

M. Réal Bruneau

M. Éric Bruneau

M. Steve Bruneau

*Propriétaires d'érablière*

M. Yvon Brochu

M. André Turcotte

M<sup>me</sup> Sonya Denis

#### Ministère des Transports

M. Richard Charpentier

*Directeur de la Chaudière-  
Appalaches*

M. Luc Tremblay

*Chef du Service des inventaires  
et du plan*

M. Éric Archambault

*Chargé de projet*

M. Guy Julien

*Ingénieur*

M. François Guimond

*Gérant de projet*

M. Paolo Lessard

*Évaluateur*

#### Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

M. Hervé Châagnier

*Chargé de projet*

M<sup>me</sup> Marie-Emmanuelle Rail

*Chargée de projet*

#### Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

M. Michel Germain

*Commissaire*

M<sup>me</sup> Julie Crochetière

*Analyste*

M<sup>me</sup> Rita LeBlanc

*Coordonnatrice*

Le commissaire du BAPE rappelle le mandat d'enquête et de médiation ainsi que les objectifs de la rencontre.

Les participants à la rencontre se présentent.

Le ministère des Transports expose tout d'abord la justification du projet. Il propose ensuite des éléments de bonification qui pourraient être apportés au projet en lien avec les demandes des requérants. Ces derniers sont invités à exprimer leur opinion à cet égard. Les aspects discutés sont les suivants :

#### La largeur du terre-plein

- Le ministère des Transports présente les raisons liées à la sécurité routière qui motivent le choix d'un terre-plein d'une largeur de 15 m. Il suggère de le réduire à 10 m à certains endroits. Ceci nécessite de conserver les boucles de virage pour permettre les demi-tours sécuritaires de tous les types de véhicules, notamment les véhicules lourds. Une largeur de 15 m serait toutefois à conserver entre les chemins de la Petite-Grillade et de la Grande-Grillade afin de s'assurer que tous les types de véhicules en provenance de ces chemins

puissent effectuer des virages à gauche en deux temps, l'installation de feux de circulation n'étant pas prévue.

- Un requérant propose l'installation de feux de circulation à ces intersections afin de permettre un terre-plein plus étroit sur toute la longueur de la route. Le Ministère explique que des feux de circulation ne seraient pas appropriés pour une route en milieu rural avec une vitesse affichée de 90 km/h, que cela nuirait à la fluidité (capacité) et que des problèmes de visibilité pourraient rendre ces intersections peu sécuritaires lors des fréquents épisodes de poudrière dans le secteur.
- Un requérant propose une configuration modifiée de ces deux intersections en aménageant une voie de refuge pour les véhicules tournant à gauche en provenance des chemins transversaux. Le Ministère évaluera cette option afin d'en vérifier la faisabilité.
- Le Ministère a acquiescé à la demande de favoriser les requérants, autant que possible, quant aux gains de terrain qui seraient réalisés par la réduction de l'emprise entraînée par un terre-plein plus étroit.

### **La largeur de l'emprise**

- Dans le secteur des érablières, le promoteur propose d'installer des glissières de sécurité le long de la route et de prévoir une pente plus prononcée (2 : 1 plutôt que 4 : 1) vers les fossés de drainage. Ceci réduirait l'emprise d'un à deux mètres de chaque côté de la route.

### **La boucle de virage sur le terrain de M. Yvon Brochu**

- M. Yvon Brochu demande que la boucle de virage prévue sur sa propriété soit déplacée vers le nord, dans un secteur moins productif de son érablière.
- Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs mentionne que cette modification entraînerait une perte de milieu humide non souhaitable, mais qu'il ne s'y opposerait pas.
- Cette modification causerait par ailleurs une augmentation des détours pour une résidente à proximité. Le commissaire rencontrera cette tierce partie afin de vérifier sa position sur le sujet.

### **L'accès à l'Érablière commerciale Réal Bruneau**

- M. Réal Bruneau demande un accès direct à son commerce. Le ministère des Transports évaluera la possibilité d'aménager une ouverture dans le terre-plein à cet effet.

### **Le ruisseau Grillade-du-Nord**

- M. Réal Bruneau s'interroge sur l'élargissement de l'emprise qui serait requis dans le secteur du ruisseau sur sa propriété. Le ministère des Transports explique qu'une portion du terrain à l'emplacement même du ruisseau serait utilisée uniquement pour la période de construction et serait ensuite remise en état. Il doit par ailleurs vérifier si les pentes pourraient être ajustées de chaque côté du ruisseau afin d'empiéter sur une bande de terrain moins large.

## La vitesse de circulation

- Des requérants souhaitent que la limite de vitesse soit diminuée pour la sécurité des déplacements avec la machinerie agricole. Le ministère des Transports explique que la limite de vitesse de 90 km/h doit être maintenue en raison de la configuration prévue de la route favorisant la fluidité, soit quatre voies séparées par un terre-plein, sans feux de circulation, en milieu rural. Les routes similaires à une seule chaussée au Québec ont une vitesse affichée de 90 km/h. Le Ministère mentionne par ailleurs que la présence de voies de dépassement et d'accotements plus larges faciliterait les déplacements avec la machinerie agricole.

Le ministère des Transports demande un délai de deux semaines afin de procéder à l'évaluation des modifications à apporter au projet et de préciser les offres faites aux requérants.

Comme dernier point, le Ministère présente la procédure liée à l'acquisition des bâtiments et des terrains requis pour la réalisation d'un projet. Il indique également le moment où la demande d'autorisation serait effectuée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Les participants se font les salutations d'usage et mettent fin à la rencontre.

### ***Prochaine rencontre prévue au Centre récréatif de Saint-Henri***

**Date et heure : Le 4 octobre 2011, à 19 h 30**

<b>Compte rendu fait le 23 septembre 2011</b>	<b>Préparé par :</b>	<b>Julie Crochetière</b>
	<b>Validé par :</b>	<b>Michel Germain</b>